

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

REUNION DU 23 JANVIER 2006

Présents :	Anne-Marie ABALLEA	Cram Centre
	Gérard BERTUCCELLI	Cpam Besançon
	Corinne BARTHES	CFE CGC
	Caroline CHABAUD	CNAV
	Virginie CHARLES-BRAY	CNAMTS
	Jean-Marc COLLET	CFTC
	Bernard DELANNOY	CFDT
	Dominique DIDIER	CGT
	Daniel FORAFO	Caf Lille
	Mary-Jo GERARD-GUEVEL	CFE-CGC
	Gérard GILMANT	Urssaf Rouen
	Laurence HAUCK	ACOSS
	Eric LAURENT	Caf Roubaix
	Patrick LAVAUD	Président du FAF
	Patrick MECHIN	CFTC
	Claude NOEL	CGT
	Marie-Christine PELISSOU	CNAF
	José RAZAFIMANDIMBY	CFDT
	Philippe RENARD	UCANSS
	Michel ROCHETTE	FO
	Gino SANDRI	SNFOCOS

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Priorités de financement

Une note d'orientation définissant les priorités de financement sur les fonds de la professionnalisation et sur les fonds mutualisés, ainsi qu'une liste des qualifications et des dispositifs de formation concernés étaient proposés à la Commission par le collègue employeur.

Les priorités de financement au titre des fonds de la professionnalisation, de la rémunération des stagiaires en contrat de professionnalisation et les priorités de financement au titre des fonds mutualisés sont adoptées par la Commission par trois votes à main levée successifs.

- Vote sur les priorités de financement au titre des fonds de la professionnalisation :
 - Pour 14
 - Contre 2
 - Abstentions 4

- Vote sur les modalités de rémunération des stagiaires en contrat de professionnalisation
 - Pour 16
 - Contre 4

- Vote sur les priorités de financement au titre des fonds mutualisés
 - Pour 18
 - Ne prennent pas part au vote 2

La note et les tableaux définissant les priorités de financement tels que modifiés par la Commission au cours de la réunion sont annexés au présent relevé de décisions.

Ces documents seront communiqués au FAF.

2. Programme de travail de la CPNEFP

Pour la mise en oeuvre de son programme de travail la CPNEFP décide de créer une sous-commission sur la création de « certificat de qualification professionnelle » et un groupe de travail sur la mise en oeuvre de la mission d'observation prospective des métiers et des qualifications.

- La sous-commission est chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la création de « certificat de qualification professionnelle » (CQP) ; cette étude s'appuiera sur la création éventuelle d'un CQP pour l'emploi de « délégué de l'assurance maladie ». Deux membres de la CPNEFP sont chargés de conduire ce projet :
 - Virginie Charles-Bray pour le collège employeur,
 - José Razafimandimby pour le collège salarié.La sous-commission pourra s'ouvrir à des experts, non membres de la CPNEFP.

- Le groupe de travail est chargé de proposer à la Commission :

- Un programme de travail pour la mission d'observation prospective des métiers et des qualifications pour les trois premières années,
- Un ou des thèmes d'études pour l'année 2006, finançables par le FAF sur les fonds de la professionnalisation dans les limites prévues par les textes réglementaires (2 % des fonds perçus au titre de la professionnalisation).

Quatre membres de la CPNEFP conduisent cette réflexion préalable :

- Philippe Renard et Eric Laurent pour le collège employeur,
- Bernard Delannoy et Dominique Didier pour le collège salarié.

La sous-commission « CQP » et le groupe de travail « observatoire » ont pour mission d'élaborer des propositions et de préparer les décisions de la CPNEFP, qui seront prises en réunion plénière.

3. Calendrier

La prochaine réunion plénière de la CPNEFP aura lieu **le 6 juin à 14H**.
La sous-commission « CQP » et le groupe de travail « observatoire » se réunissent à l'initiative de leurs membres.